

Enquête publique – maïs OGM géant Janvier 2012

1. Votre commentaire ou question sur l'évaluation des risques ("biosécurité") du dossier (santé humaine ou animale, toxicité, allergie, impact nutritionnel, environnement,...) :

Le dossier technique mentionne un accroissement important de l'activité enzymatique dans les feuilles des plants OGM (+ de 300 fois celle des plantes témoins).

Les effets de cette activité enzymatique très élevée sur la toxicité et sur l'impact sur l'entomofaune ont-ils été testés en laboratoire?

Le dossier technique ne mentionne aucun test en ce qui concerne cette toxicité particulière.

Le dossier technique mentionne l'utilisation d'un gène marqueur de résistance au glyphosate. Or, le dossier technique reconnaît les possibilités de transferts horizontaux de gènes vers les bactéries du sol. Quels ont été les tests effectués en laboratoire sur ces transferts horizontaux reconnus par le demandeur ?

Je pense qu'une diffusion via les bactéries du sol de gènes de résistance à un herbicide total (glyphosinate) constitue un risque qui doit absolument être évalué en laboratoire avant d'être testé en champ. De plus en plus d'études mettent en lumière ces transferts horizontaux de gènes, en témoigne la revue de littérature parue sur le sujet dans la très prestigieuse revue scientifique "Nature" (Sorensen & All in Nature septembre 2005, vol.3. Studying plasmid horizontal transfer in situ : a critical review).

Le maïs est une culture qui est sujette aux attaques de nombreux ravageurs visant le grain, la tige ou les feuilles. Tous ces ravageurs consomment des tissus, qui dans le cas de l'essai sont des tissus qui contiennent une quantité importante d'enzymes et d'hormones du à la manipulation génétique.

Le demandeur a-t-il évalué les risques pour ces différents ravageurs et l'impact de la modification génétique sur la faune locale?

Il est bien connu que les grains de maïs plantés sont picorés par les merles, les pies, les mulots et les campagnols. Comment le demandeur compte-t-il éviter que la faune locale ne consomme l'OGM? Quels tests ont été effectués pour évaluer l'impact de la consommation d'OGM par cette faune?

Les rongeurs et les oiseaux qui consomment le grain semé pourraient très bien transporter les grains à l'extérieur de la parcelle d'essai. Or, le demandeur n'a pas précisé quels moyens seraient mis en œuvre afin d'éviter ce cas de dissémination non contrôlé.

Je pense que c'est un manquement important et une prise de risque considérable pour la communauté.

Aussi, un grand nombre de larves d'insectes consomme des parties de la plante (hannetons, courtilières, taupins, noctuelles, chrysomèle et évidemment pyrale). Quels essais de laboratoire ont-ils été effectués pour évaluer le risque de contamination de l'entomofaune par l'OGM?

Quel sont les précautions prises pour que ces larves ne puissent pas être en contact avec l'OGM?

Le demandeur assure que toutes les hampes florales seront sectionnées avant la floraison afin d'éviter toute dissémination de pollen. Or le dossier ne prévoit aucun monitoring de la floraison.

Cet aspect nous semble important. Comment peut-on assurer qu'il n'y aura pas de pollen disséminé dans l'environnement si l'on ne met pas en place un monitoring poussé de la floraison?

De manière générale, nous n'avons pas accès dans le dossier technique aux résultats des essais effectués en laboratoire. Seules quelques considérations sont présentes.

Nous nous demandons si des tests ont bien été effectués, lesquels ? par qui ? quand ? et avec quels résultats?

On nous annonce que *"la modification ne devrait pas conduire à des effets sur le genre humain ni sur l'environnement"*, sans aucune preuve issue d'essais en milieu confiné.

Où sont les résultats et protocoles de ces essais en milieu confiné?

Le dossier technique reconnaît une différence physiologique importante entre les plants OGM et les plants témoins. Parallèlement, il n'y a pas eu d'essais sur les transferts horizontaux de gènes, ni sur la toxicité pour l'entomofaune qui consomme des parties de plants de maïs. Sachant ceci, comment pourrait-on accepter que le requérant abandonne sur la parcelle les résidus de culture en les enfouissant tout simplement ? Il nous paraît important que tout fragment de plants OGM soit retiré de la parcelle en fin d'essai et détruit. Or, rien n'est prévu à cet effet.

Nous pensons que l'enfouissement n'est pas suffisant dans le cas d'un OGM dont on n'a pas testé la toxicité sur l'entomofaune.

Il y a aussi un manque de données sur les qualités et la vitesse de la reproduction, la stabilité génétique du matériel donneur, la stabilité phénotypique des OGM et la capacité des OGM de transmettre du matériel génétiquement modifié à d'autres organismes.

Ces questions devraient faire l'objet d'essais préalables.

2. Votre commentaire ou question sur la procédure d'autorisation de l'expérimentation prévue dans le dossier (qui évalue, comment, critères pris en compte, qui autorise, conditions d'autorisation, implication du public,...) :

J'aimerais avoir un retour personnel sur les questions que je me pose dans le cadre de cette enquête publique. Cela n'a pas été le cas dans le cadre de l'essai très controversé de pommes de terre résistantes au mildiou, j'espère cette-fois avoir un retour de votre part.

J'aimerais comprendre pourquoi tous les documents techniques mis à disposition du public ne se trouvent pas traduits dans nos trois langues nationales, en plus de l'anglais. Ce manquement disqualifie pour moi la procédure de consultation publique puisque tout le public n'aura pas la capacité de prendre connaissance des faits techniques. Il me semble inconcevable de valider la présente procédure en l'absence de documents dans toutes les langues.

3. Votre commentaire ou question générale sur le dossier (avantages, impact économique, question liée à la commercialisation,...) :

Je pense personnellement que le demandeur, avec cet essai, décide de prendre un risque pour l'ensemble de la communauté. Tous les paramètres ne sont pas maîtrisés, d'où ce risque. J'aimerais par conséquent savoir quelle est la contrepartie positive du risque encouru ? Quel est l'avantage pour notre agriculture? Pour nos agriculteurs? Pour le consommateur?

Si l'objectif à long terme de cet essai est la production d'agrocarburants, je pense que de manière générale il faudrait d'abord avoir une idée bien plus précise de la balance coût-bénéfice d'une telle option énergétique. En effet, un nombre croissant de scientifiques se soulève aujourd'hui contre cette option pour notre avenir car elle menace directement la production agricole alimentaire. Cette option stratégique face à la menace de pénurie de carburant n'est pas encore reconnue comme la meilleure option, surtout lorsque l'on envisage dans un premier temps la réduction de nos consommations.

De plus, certaines analyses de cycle de vie (ACV) pour les agrocarburants montrent des bilans des gaz à effet de serre (GES) très négatifs, avec plus d'émissions de GES que de stockage. Pour valider cet essai de maïs, il me semble important que le demandeur présente le contexte global dans lequel s'inscrit sa demande d'essai. Ce contexte devrait faire partie du dossier du demandeur.

La taille de l'essai très réduits (500 m²) me porte à penser qu'il n'aura que très peu de valeur scientifique. Le peu de répétitions, l'absence de témoins, démontre pour moi un autre intérêt, lié à cet essai, à savoir l'incursion de plus en plus forte de la technologie OGM dans notre pays. Quelle est la valeur scientifique d'un tel essai?

Elle est très, très faible d'autant plus au regard du risque important qui sera mis en œuvre. Je pense par conséquent que l'essai n'est pas pertinent au sens scientifique, mais qu'il servira à redorer l'image des OGM dans un pays où l'opinion publique est très clairement contre ce type de biotechnologies. Je souhaiterais que le demandeur propose au minimum un protocole d'essai digne de tout essai agronomique.

Je m'interroge enfin sur les justifications économiques de cet essai, au regard des coûts qu'il engendre ou engendrera sur la communauté.

En effet, le développement de nouvelles variétés OGM occasionne un surcoût pour les analyses des parcelles et lots non-OGM (conventionnel ou biologique). Ce surcoût, imposé par les utilisateurs d'OGM devrait être mis en vis-à-vis avec les éventuels bénéfices pour la communauté. Je pense que cette étude coût-bénéfices devrait être présente dans le dossier du demandeur afin de justifier la poursuite des recherches. Développer une technologie qui au final se montrerait coûteuse pour la communauté, ne rapportant qu'à certains, me semble être une erreur qu'un ministère public ne peut commettre.